
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET & ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS


Le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 seront adoptés à la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 14 décembre 2020 à 19 heures 30 minutes.

Cette séance portera exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations selon l'article 956 du Code municipal.

Conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie de coronavirus, cette séance se tiendra à huis clos.

Toute personne intéressée est invitée à formuler ses commentaires ou interrogations par écrit à la municipalité de Deschambault-Grondines, par la poste au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, G0A 1S0 ou par le biais du courrier électronique à : info@deschambault-grondines.com.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 24 NOVEMBRE 2020.

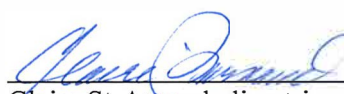


Claire St-Arnaud, directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claire St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 novembre 2020, entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Claire St-Arnaud, directrice générale et
secrétaire-trésorière